

L'AFREK ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Enquête sur le traitement des lombalgies



L'Association française pour la recherche et l'évaluation en kinésithérapie (Afrek) a été créée en juin 1993 par la volonté des syndicats professionnels (en particulier par Jean Boudot de la FFMKR), de plusieurs écoles (notamment l'Aderf) ainsi que des organismes professionnels, pour la promotion de la kinésithérapie.

Cette association a pour but de promouvoir la recherche et l'évaluation en kinésithérapie. Elle définit des objectifs de recherche scientifique et d'évaluation, recueille et gère des fonds destinés à réaliser ses objectifs. Son but est double : créer un organisme fédérateur de tous les organismes intéressés par la promotion de la kinésithérapie (syndicats, associations de formation continue, instituts de formation, etc.) ; et organiser les compétences de la profession de manière à répondre à la demande de la HAS, dans le recrutement d'experts paramédicaux sans solliciter directement les syndicats.

Promouvoir la recherche et l'évaluation en kinésithérapie

Du fait de la conjoncture actuelle, avec la forte pression vers l'évaluation des techniques, la très grande majorité des fonds et des efforts a été dirigée vers l'évaluation. L'association réserve ses fonds pour soutenir les projets centrés sur l'amélioration des pratiques en exercice libéral et peu de projets répondent à ce critère.

L'Afrek a participé directement à trois conférences de consensus et fourni des experts pour les comités d'organisation, les groupes de travail et les groupes de lecture chargés

L'Afrek, dans sa mission de promotion de la recherche et de l'évaluation en kinésithérapie, a décidé d'évaluer l'impact de la conférence de consensus (datant de 1999) sur les lombalgies. Elle vous propose de répondre à un questionnaire sur vos pratiques.

par Françoise Escarment, présidente de l'Afrek

d'évaluer une dizaine de thèmes qui intéressent la profession de kinésithérapeute. Chaque fois qu'une sollicitation de l'HAS parvient à l'Afrek, les experts sont recherchés parmi les confrères compétents dans le domaine concerné.

L'Afrek souhaite poursuivre sa mission et apporter son concours aux différentes commissions spécialisées notamment celles concernant l'évaluation des actes professionnels, les recommandations et l'amélioration des pratiques et l'évaluation des dispositifs et technologies de santé.

Les évaluations et recommandations élaborées par l'HAS se fondent sur des arguments scientifiques, particulièrement sur la notion de "niveau de preuve scientifique", ainsi que sur des études relevant des sciences humaines (études sociologiques, démographiques, etc.) et des études économiques.

L'Afrek entend participer activement au processus d'évaluation des pratiques professionnelles et d'assurance de qualité en pilotant les actions auprès de ses adhérents. Elle recueille des fonds et propose une aide financière destinée au financement de projets de recherche clinique et scientifique dans les domaines du champ de compétence du kinésithérapeute. Cette contribution est soumise à l'avis des experts de l'association puis agréée par les membres actifs de l'association.

Bilan de la conférence de consensus sur les lombalgies

L'Afrek a décidé de faire un état des lieux des retombées de la conférence de consensus sur les lombalgies (datant de 1999) et sur les

techniques les plus utilisées par les masseurs-kinésithérapeutes. Pour cela, l'Afrek a confié à l'Ispep (Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement) l'élaboration d'un questionnaire permettant d'évaluer la prise en charge kinésithérapique du lombalgique en 2009.

Il s'agit d'une description de vos pratiques, en termes d'évaluation clinique et de traitement, sans aucun recueil de données sur les résultats obtenus, pour le dernier patient lombalgique pour lequel vous avez achevé une prise en charge. Les résultats de cette enquête seront très utiles pour défendre l'intérêt de la masso-kinésithérapie dans le traitement des lombalgies. À l'heure où l'Uncam établit des référentiels de pratique sans consultation de la profession, l'Afrek, avec le concours de l'Ispep, vous adresse ce questionnaire de pratique dont les conclusions pourront, nous le souhaitons, aider les organisations professionnelles dans la lutte contre la limitation des actes professionnels.

Nous comptons sur votre diligence et nous vous remercions de consacrer un peu de votre temps à ce questionnaire. Les réponses sont parfaitement anonymes, sans lien avec l'adresse mail, le répondant pouvant enregistrer à la fin ses réponses et les imprimer, ainsi que son nom d'enregistrement, s'il souhaite pouvoir par la suite demander une rectification de ses données. ■

Lien direct vers le questionnaire :
<http://etudes.isped.u-bordeaux2.fr/quest/fr-kinedo.aspx>